Une étrange façon de payer ses dettes. — Jeudi, vers neuf heures du soir, une fripière, Mme veuve Schoomaker, rue de la Rondelle, s'était rendue chez une certaine Marie Lavallée, habitant même rue, à l'estaminet de l'ancien *Cerf d'Or*, pour lui réclamer une somme de cinquante francs qu'elle lui devait pour fourniture d'un lit.

La débitrice, loin de vouloir payer sa dette, se mit à rappeler la fripière à tel point que celle-ci fut couverte de sang à la face et aux bras.

Un agent, instruit de cette scène, se rendit aussitôt sur les lieux mais à son arrivée Marie Lavallée avait disparu, toutes les recherches faites par l'agent pour la retrouver furent inutiles.

Il rédigea un rapport à la charge de la fille Lavallée.

Tribunal de simple police. — *Audience du jeudi 25 mai.* — M. Petit, juge de paix, préside la séance; M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement, occupe le siège du ministère public.

Aucun fait saillant à signaler. Un grand nombre de personnes sont condamnées à un ou cinq francs pour ivresse manifeste, tapage nocturne, violences; plusieurs propriétaires sont aussi condamnés pour n'avoir pas, conformément au règlement de police, fait exécuter les travaux ordonnés par le service de la voirie.

Le Tribunal, sur la demande de Me D'Hellemmes, remet à huitaine un procès intenté par M. M... à M. S...; le fils du premier a été écrasé par la voiture du second et a succombé à ses blessures.

La séance, ouverte à deux heures, a été levée à quatre heures.

Leers. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de la commune de Leers s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 25 mai, à cinq heures vingt minutes, sous la présidence de M. Louis Courier, Maire.

Dix-sept conseillers sont présents; ce sont : MM. Courier, maire; Pierre Hespel et Jean Baptiste Truffaut, adjoints; Pierre Fournié, Charles Fournié, Salembier, Derache, Lepoutre, Constant Ducatillon, Dubar, Duthoit, Picavet, Menrisse, Lepers, Plouvier et Decalonne.

Absents : MM. Leroy, Dupire, Becquart, Duez et Delbecq.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, relative à l'ouverture de la session de mai.

M. Charles Fournié est nommé secrétaire.

M. Octave Gibon, secrétaire de la mairie, fait connaître les résultats de l'exercice 1892.

Les recettes de toutes natures se sont élevées à 26,224.66. Les dépenses id., à 26.570.06. Excédent de dépenses, 345.40. Reliquat de l'exercice 1891, 3,078.35. Celui de 1892, 2,732.95.

Le Conseil donne un avis favorable aux comptes de la gestion de l'exercice 1892.

Il vote, sur la proposition de M. le Maire, la somme de 963 fr. 49, destinée aux travaux d'entretien des chemins vicinaux ordinaires de l'année courante, savoir :

Chemin vicinal n° 5 de Lys à Wattrelos 763 fr. 09 : chemin vicinal n° 6 dit de la Sapinerie 200 fr. 40. — Total : 963 fr. 49.

Ce total sera couvert par l'excédent des ressources vicinales de l'exercice 1892, se montant à 823 fr. Il reste donc, comme fonds libres, 140 fr. 49.

Le Conseil vote en principe la somme de 9.200 fr. à titre d'entretien des chemins vicinaux ordinaires et des édifices communaux pendant l'exercice 1894.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Directeur départemental de l'enseignement primaire tendant à la suppression de la 3e classe à l'école des filles.

Le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu d'opérer cette suppression; il juge qu'il y a un nombre suffisant d'élèves pour maintenir la 3e classe.

Appelée à délibérer relativement à la célébration de la fête nationale du 14 juillet, l'Assemblée est d'avis que la somme ordinairement affectée aux réjouissances publiques, sera donnée en secours aux pauvres de la commune.

Il donne son adhésion au projet d'unification des chemins de grande communication et aux dépenses qui en résulteront chaque année pour la commune.

M. le Maire fait part au Conseil de la demande de gratification formulée par M. Roche, agent-voyer.

Le Conseil décide qu'il délibérera à cet égard dans une des prochaines séances.

La séance est levée à 7 heures 1/4.

Hem. — *Mort d'un conseiller municipal.* — Nous apprenons la mort de M. Denis Duflermont, membre du Conseil municipal d'Hem depuis 40 ans. Ses funérailles auront lieu le samedi 27 mai, à 10 heures en l'église d'Hem.

Communications diverses

« **Fanfare Delattre** ». — Les musiciens de la *Fanfare Delattre* sont informés qu'il y aura répétition générale ce soir, à 8 h. 1/2.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Les opérations de la Caisse d'épargne de Tourcoing. — Nous venons de recevoir le rapport de M. François Masurel-Jonglez, vice-président de la Caisse d'épargne, sur les opérations de l'exercice 1892.

Nous aurons l'occasion d'analyser longuement ce rapport, qui présente un réel intérêt : nous nous bornerons pour aujourd'hui à en donner quelques extraits.

Voici d'abord les opérations de la caisse centrale en 1892 :

En 1891.....	10.702 vers. pr fr.	2.402.519 69	
En 1892.....	10.985 »	2.734 486 17	
Différence en plus	282 »	331 936 48	331 936 48
En 1891.....	6.898 remb. fr.	2.188.884 95	
En 1892.....	7.368 »	2.239.377 92	
Différence en plus	470 »	49.692 97	
En 1891, pour intérêt aux déposants.		362.742 64	
En 1892, »		405 406 46	
Différenrence en plus.....		22.663 85	22 663 85
A déduire : différence sur les remboursements			354 600 33
			49 692 97
L'augmentation relative à l'exercice 1891 est donc de			304.907 36
En effet en 1891 nous avons constaté une augmentation de..... fr.		596.407 35	
En 1892 cette augmentation est de fr.		901 314 71	
Somme égale..... fr.			304 907 36

Pendant cet exercice la Caisse a réalisé un bénéfice de 17,818 fr. 20 qui, ajouté à 213,554 fr 43 montant de la fortune personnelle de la Caisse à fin 1891, porte cette fortune à 231.369 fr. 63, ou en chiffres ronds à 240,000 fr. y ajoutant la plus-value des rentes appartenant à cette Caisse.

Le rapport fait allusion au conflit survenu avec la succursale de Linselles :

« Nous ne voulons pas retracer ici, dit M. le vice-président, toutes les phases de ce conflit; rappelons cependant en quelques lignes qu'après avoir nommé M. Leuridan au poste de sous-caissier, nous fûmes étonnés d'apprendre que, s'appuyant sur le contrat de 1868 intervenu au moment de la fondation de la succursale, trois administrateurs sur six, refusaient d'accepter notre candidat.

» Il nous fut alors présenté, sans que notre Administration ait été préalablement consultée, une liste de trois noms parmi lesquels nous étions priés de choisir un sous-caissier.

» En face de la mauvaise volonté évidente que l'on nous témoignait, nous nous sommes efforcés de sauvegarder l'amour-propre des deux partis. Nous avons donc annulé la nomination de Monsieur Leuridan et nous avons refusé les trois candidats proposés, en demandant la présentation d'une nouvelle liste à notre choix.

» Le conseil d'administration de la succursale de Linselles s'est alors réuni sous la présidence de M. D'Halluin, maire. Loin de vouloir entrer en conciliation il somma la caisse mère d'avoir à nommer comme sous-caissier, M. Lefebvre, un des trois candidats primitivement soumis à notre choix.

» Par conséquent, au lieu de nous présenter une nouvelle liste, comme nous avions le droit de l'exiger, le conseil d'administration restreignait ses premières propositions et nous donnait huit jours pour avoir à nous conformer à son injonction.

» Vous avez refusé, Messieurs, de souscrire à de pareilles prétentions. Vous avez eu raison de ne pas compromettre vos prérogatives et de ne pas créer un précédent qui pouvait avoir, dans l'avenir, de graves conséquences, car il vous eut été impossible de continuer à accepter la moindre responsabilité dans les actes d'une Administration qui entendait désormais posséder vis-à-vis de la Caisse centrale une complète indépendance.

» Mais nous avons encore un autre fait à déplorer dans cette affaire; c'est l'intervention d'une caisse voisine qui, sollicitée par Monsieur le Maire de Linselles, a prétendu faire une œuvre de prévoyance, en profitant de la circonstance, pour installer à côté de la nôtre, une succursale concurrente.

» Monsieur le Ministre du Commerce, que nous avons cru devoir consulter à ce sujet, donna à l'établissement de cette deuxième Caisse un avis absolument défavorable. Monsieur le Préfet intervint aussi pour appuyer, de sa haute autorité, la thèse soutenue par nous, qu'aucun article de loi n'autorisait la création de deux succursales dans une même commune. Il ne fut tenu aucun compte de ces avis émanant de l'autorité supérieure.

» Le litige est aujourd'hui porté devant le Conseil d'Etat et nous avons pleinement confiance que le dernier mot nous appartiendra.

» La Chambre des députés vient d'ailleurs de faire connaître son opinion dans la question, en votant en deuxième lecture l'article 24 de la nouvelle loi, qui supprime dans toutes localités où il y aurait deux succursales, la moins ancienne des deux et, afin d'éviter tout malentendu dans l'avenir, spécifie bien qu'il ne pourra jamais être créé plus d'une succursale par commune. »

Voici maintenant les conclusions du rapport de M. F. Masurel-Jonglez :

« Comme nous vous l'avons fait remarquer au début de ce rapport, le solde dû aux déposants s'est accru, pendant l'année écoulée, de 901,314 71 dont 495,908 25 proviennent de l'excédent des versements sur les remboursements et 405,406 46 des intérêts payés en cours d'année et capitalisés à la fin de l'exercice.

» Nous avons lieu de nous féliciter de ce résultat qui nous permet d'attendre avec calme la fin de la panique que nous constatons depuis quelques mois et qui est due à des bruits malveillants répandus dans le but de désorganiser les finances nationales et de susciter des embarras au gouvernement.

» Les retraits ont été considérables pendant le premier trimestre, mais nous espérons que les déposants, mieux renseignés, nous rendront bientôt la confiance dont nous n'avons jamais démérité; ils reconnaîtront qu'aucune institution au monde ne peut leur offrir plus de sécurité que la nôtre.

» Le mouvement auquel nous venons de faire allusion peut encore être attribué en partie à la réduction du taux de l'intérêt qui, de 3,50 0/0 l'an dernier, a été ramené à 3,25 0/0.

» Peut-être aussi les nombreux emprunts qui ont eu lieu à Tourcoing depuis quelque temps, les quartiers nouveaux qui se construisent, contribuent-ils à un certain nombre de retraits, car ces placements ne sont pas sans offrir à nos déposants un avantage dont ils ont raison de profiter.

» Si ce dernier motif devait seul être cause de la diminution de nos dépôts, nous nous en réjouirions, car c'est précisément le but que nous désirons atteindre au moyen du libre emploi.

» Nous craignons malheureusement que les capitaux ainsi employés soient de beaucoup les moins importants et que la majeure partie est allée, improductive comme en 1883, reprendre sa place au fond du vieux bahut. Espérons cependant que cette fois-ci les déposants conserveront la mémoire des faits et qu'à l'avenir il sera moins facile de les tromper. »

Les grands travaux. — On a commencé, jeudi matin, la démolition de la petite maison, rue de Lille, qui faisait suite à l'ancien cabaret « A la Chasse ». Il ne restera plus après celle-là, si on laisse de côté l'ancienne mairie, que l'estaminet à simple rez-de-chaussée, « Au retour des Pompiers », situé à l'angle des rues Martine et des Ursulines.

On a commencé également, mercredi matin, à niveler l'emplacement de toutes les maisons abattues, entre les rues de Tournai et de la Mairie; les travaux sont poussés avec activité, et seront vite terminés. Le pavage sera entrepris aussitôt après.

Bien avant la St-Christophe, on en aura fini, sur ce point; et la belle sacristie sera aussi entièrement achevée. On pourra donc faire disparaître la clôture qui entourait le chantier; et, ainsi, cette année, la place ne manquera pas pour caser, comme par le passé, les nombreux marchands de pain d'épice qui fréquentent notre foire.

Une histoire à faire frémir. — Qui n'a entendu parler de chats s'attaquant à des cadavres? Voici ce qui s'est passé, à Tourcoing, rue des Trois Pierres, entre une et deux heures du matin, dans la nuit de mercredi à jeudi. Nous avons vu le père de l'enfant, jeudi à 9 heures du matin; il était encore en proie à la plus vive surexcitation, ou plutôt à l'épouvante.

Cet homme, Charles Agache, chauffeur, avait perdu un jeune enfant, mercredi après-midi, et il avait tenu à le veiller lui-même. Tout à coup, en se retournant, il aperçoit un chat grimper sur le berceau et s'approcher de la figure du petit mort. Le père s'élance; le chat se réfugie sous un meuble. Agache avance le bras pour le saisir, et il est cruellement griffé et mordu à la main droite. L'animal bondit de tous côtés s'accroche aux murs, partout; toujours poursuivi par le père qui parvint enfin à le saisir par la peau du cou, à le jeter à terre avec force et à lui écraser la tête son talon. Alors il ouvre sa fenêtre et lance l'animal sur la voie du chemin de fer.

Le chat appartenait à une voisine qui, mise au courant de ce qui s'était passé la nuit, s'empressa de porter plainte pour destruction d'un animal domestique.

Le pauvre père avait la main démesurément enflée.

Un nouveau trait de vigueur de M. Jules Parent. — Notre concitoyen M. Jules Parent, vient de donner une nouvelle preuve de son étonnante force musculaire.

Jeudi matin, un chariot, lourdement chargé de fumier et attelé de trois chevaux, traversait la Grande Place, prenant la direction de la rue de Lille; arrivait en sens contraire une voiture à deux roues conduite par M. E. P...

La roue de cette voiture s'engagea on ne sait comment dans l'une des roues du chariot, et comme le lourd véhicule continuait sa marche, on pouvait craindre des accidents sérieux quand M. Jules Parent, qui passait à ce moment, s'élança au secours, souleva la voiture de M. E. P et la dégagea de sa position critique.

On ne saurait trop féliciter M. Jules Parent du sang-froid et de la vigueur qu'il a déployés en cette circonstance.

Une tentative de vol rue Notre-Dame des Anges. — Jeudi, vers une heure du matin, M. Dewavrin, négociant, rue Notre-Dame des Anges, fut réveillé tout à coup; il lui sembla avoir entendu un bruit au rez-de-chaussée. Il se leva et aperçut de la lumière dans la cuisine. Il fit alors aller toutes les sonnettes, et le malfaiteur, qui s'était introduit en soulevant un châssis à guillotine, prit la fuite, sans avoir eu le temps de rien emporter.

Une tentative de vol à l'épicerie parisienne. — La tentative remonte à la nuit de dimanche à lundi, mais en l'absence de M. Sauterne, en voyage, on a tenu la chose secrète, jusqu'à son retour, jeudi matin.

Vers 2 heures, Mme Sauterne fut réveillée par un bruit partant du magasin; elle se leva et ouvrit sa fenêtre; mais elle ne vit rien.

Le matin on constata qu'une des persiennes mécaniques de la devanture, avait été soulevée avec pince; pour l'empêcher de retomber dans la coulisse, on y avait mis un gros pavé, de manière à ménager un passage suffisant pour s'y glisser à plat ventre.

On avait fouillé tous les tiroirs du bureau, où on ne laisse jamais d'argent, la nuit, cependant, dans une case, était restée par mégarde une pièce de 2 francs qui a échappé au voleur. On a aussi tenté de pénétrer dans la véranda, puis dans la cave. C'est alors, pense-t-on, que le malfaiteur entendant un bruit insolite, a dû prendre la fuite. Or ce bruit n'était autre que les rappels d'une caille, qui se fait très souvent entendre la nuit.

Enfin le voleur n'a emporté que quelques pains de savon, et environ 1/2 livre de bonbons.

Tribunal de simple police. — *Audience du 25 mai 1893.* — Il n'y a eu entre cette audience et la précédente que 8 jours d'intervalle, à cause de l'Ascension. C'est encore M. Brocart, juge de paix du canton sud, qui préside. Ministère public, M. Rambauville, commissaire central.

— *Edit de 1607.* — C'est une question de voirie fort embrouillée; et elle ne date pas d'aujourd'hui : la contravention ayant été relevée au mois de juillet de l'année dernière à la charge d'un propriétaire de la rue des Champs, pour réparations faites sans autorisation, à un mur frappé d'alignement. Une fois de plus, le directeur de la voirie produit des plans; le propriétaire en montre d'autres et allègue ses moyens de défense. Bref la lumière ne peut se faire, et il est décidé, pour en finir, qu'il sera fait, samedi prochain, à 3 heures, une descente du juge de paix sur les lieux.

La loi sur la presse. — Il s'agit du chansonnier, Eugène D..., de Tourcoing, dont nous avons parlé dans précédent compte-rendu. Le pauvre homme n'est pas un chansonnier de profession et ne connaissait nullement l'article 21 de la loi sur la presse, qui réglemente le colportage. Il était allé vendre des chansons à Halluin, comme il aurait débité des fruits.

Il était sans ouvrage et, comme il le dit tristement, c'était pour gagner sa vie; il ne croyait pas mal faire. Mais en vertu de l'adage que nul n'est censé ignorer la loi, il n'en est pas moins condamné au minimum de la peine, soit à trois amendes à 1 fr., pour les trois contraventions relevées contre lui, par M. le commissaire de police d'Halluin : 1° Chant sur la voie publique. 2° défaut de dépôt d'exemplaires; 3° défaut de récipissé.

— *Trop parler nuit.* — Mme Léonie L... avait été condamnée à 3 fr. pour violence. Elle se mit aussitôt à récriminer contre le juge, le commissaire central, les témoins, tout le monde. On lui dit que c'est fini, mais on ne peut arriver à la faire taire. On lui inflige alors, séance tenante, 1 jour de prison, pour irrévérence envers le tribunal.

Il n'y avait que 36 affaires; cependant il a été prononcé 10 jours de prison.

Marcq-en-Barœul. — *Un vol dans une épicerie.* — Un carreau de la boutique de M. François Lecuzonne, cabaretier-fripier, à Marcq, a été brisé après avoir été enduit de savon noir. En avançant le bras par l'ouverture, on a enlevé un miroir de 8 francs, un demi-litre en étain, et 20 kilogs de poisson salé, le tout d'une valeur de quinze francs.

— *Outrage à un garde.* — Un cultivateur, M. Dunerval, avait eu pour domestique le sieur Charles Cauwitt, 23 ans, qu'il avait dû congédier. Celui-ci, pour se venger, a complètement dévasté un champ de haricots, appartenant à son ancien patron. Le garde Delmaere qui lui prouvait qu'il devait bien être l'auteur de cet acte de mauvais gré, fut grossièrement insulté par lui. Le malheureux a été mis en état d'arrestation.

— *Entre voisines.* — La femme Joséphine Codron avait non-seulement lancé les accusations les plus infâmes sur sa voisine, Palmyre Lorthiois, mais elle s'est portée sur elle à de graves violences. La gendarmerie a dressé procès-verbal.

Mouveaux. — CONSEIL MUNICIPAL. — *Séance du 25 mai 1893.* — La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. Varasse, maire. — Présents : MM. Jean-Baptiste Lepers et Camille Mullié, adjoints; Louis Pollet, Louis Picavet, Victor Vincent, Jean Baptiste Lehoucq, Louis Carlier, Agathon Mortague, Clarisse, Théodore Masure, Henri Delmazure, Désire Duhem, Paul Duhamel, Alphonse Lepers.

Absents : MM. Edouard Lefebvre, empêché; Louis Lepers, Désiré Six, Henri Bataille, Henri Steindre, Jean-Baptiste Poissonnier et Louis Decottignies.

Chemins vicinaux. — Comme on s'y attendait, le Préfet a refusé d'employer à d'autres travaux le reliquat de 6,048 francs, qui doivent être exclusivement affectés à l'entretien des chemins vicinaux.

Eclairage. — Il faudrait 10 lanternes pour le Petit-Tourcoing et une pour le chemin qui conduit au *Repos des Chasseurs*. On vote une somme de 500 fr. à cet effet; mais tout simplement à titre de supplément d'éclairage, et sans spécifier si l'emploi en sera fait pour le gaz ou le pétrole.

M. VINCENT. — Je dois pouvoir dire que si on faisait une démarche auprès du Directeur, on le trouverait disposé à canaliser jusqu'au chemin des Bonnets. On va construire les réservoirs des eaux potables de Roubaix-Tourcoing; on peut donc s'attendre qu'on bâtisse aux alentours. Il ne nous faut plus qu'une vingtaine de becs pour atteindre le chiffre de 100; et on sait qu'alors nous n'aurons plus au lieu de 0.03 c qu'à payer 0,025 par bec et par heure. Qu'on nomme donc une commission pour aller voir le directeur.

Il est décidé que le Maire et ses adjoints feront les démarches nécessaires.

Bureau de postes. — On croyait avoir trouvé une maison convenable dans la rue, que M. Varasse continue à appeler rue de la Mairie, et M. Vincent rue Carnot. Mais cette maison est louée au mois. Le propriétaire consentirait à la vendre, pour le prix de 7.040 francs.

Le Maire. — Au taux de 14,10 0/0, pendant 18 ans, cela ferait à peu près 300 fr. Il est vrai qu'elle est louée; mais il serait facile, une fois qu'elle serait à nous, de la rendre libre et de l'approprier avant 6 mois, délai qui nous est accordé.

M. Vincent. — J'ai vu aujourd'hui le directeur de Lille, il m'a dit qu'un inspecteur viendrait prochainement pour voir si le local était convenable. Il s'adressera naturellement à M. le Maire, que je prierai seulement de vouloir bien me prévenir.

Le Maire. — Je ne demande pas mieux.

M. Vincent. — Mais je persiste dans mon opinion première : il vaudrait mieux louer qu'acheter. Dans 18 ans, ceux qui viendraient après nous pourraient être embarrassés de l'ensemble.

On convient, avant de prendre une décision, d'attendre la visite de l'inspecteur.

Ecole des filles. — Dans la classe des filles de 7 à 8 ans, il n'existe pas de tables mais seulement des bancs. On vote une somme de 500 francs pour 25 tables à deux places.

M. Vincent. — Pourrait-on traiter de gré à gré?

Le Maire. — Pour toute dépense qui dépasse 300 francs, il faut avoir recours à l'adjudication; mais on pourrait diminuer la difficulté en la faisant faire en deux fois.

M. Carlier. — Mieux vaut une adjudication; on ne pourra, de cette façon, nous accuser de favoritisme.

On vote 550 fr.

Entretien des édifices communaux. — On vote à cet effet comme les années précédentes la somme de 1300 francs.

Compte administratif du Bureau de Bienfaisance. — Recettes, 11,278 fr. 96; Dépenses, 10,362 fr. 15.

Budget primitif de même établissement de 1894. Ce budget se balance en recettes et en dépenses pour 10,471 francs.

M. Vincent. — Nous avons un vieillard de la commune à l'hôpital, depuis plus d'un an, qui nous coûte 1 fr. 75 par jour. Ne vaudrait-il pas mieux demander son admission aux Petites Sœurs des Pauvres? Nous n'aurions ainsi à débourser qu'une somme de 200 francs, une fois payée. Ajoutez que ce vieillard qui a les jambes couvertes d'ulcères, serait soigné bien mieux que partout ailleurs.

Le Maire. — Accepterait-on un incurable? On peut toujours essayer.

Rue de la Mairie. — Quelques propriétaires qui consentent à abandonner gratuitement leur terrain ne veulent entrer dans aucun frais. On décide de paver la rue sur une largeur de trois mètres seulement; tant pis pour les récalcitrants qui comprennent si mal leurs intérêts.

Chemins vicinaux. — L'agent-voyer demande que le conseil municipal nomme une commission pour examiner de concert avec lui les travaux à exécuter et exercer en même temps une surveillance sur les ouvriers.

M. Carlier. — Je me sens quelque peu visé là dedans. Eh bien, je demande à faire partie de cette commission.

M. Carlier est en conséquence adjoint à la commission des travaux.

M. Pollet. — Et le chemin rural n° 2 du Petit-Tourcoing au Blanc-Ballot, qu'allez-vous en faire?

M. Picavet. — Il faut absolument pour les nombreux ouvriers qui y passent, l'arranger avant l'hiver.

On décide qu'on y mettra pour 25 fr. de scories.

La séance est levée à 9 h. 20.

Il y aura une nouvelle réunion dans une dizaine de jours pour la discussion du budget de 1894.

Neuville en-Ferrain. — *Le pseudo-pendu.* — On parle toujours beaucoup, à Neuville, d'Auguste Vaert, qui a si drôlement et si prestement pris la poudre d'escampette.

Pour le transporter de la prison à son domicile, on l'avait étendu avec précaution sur une paillasse, et les quatre porteurs allaient à pas comptés, pour éviter les secousses. Et cependant de temps en temps Naert faisait entendre de faibles gémissements.

Après qu'on l'eût mis sur son lit, l'un des deux hommes qu'on avait constitués comme gardiens, dit à l'autre : « Je meurs de faim, reste, je vais manger un morceau au cabaret voisin » et il partit.

Peu après, le pendu eut une crise violente; et quelqu'un de la maison fit observer au gardien de service, que pour éviter d'être témoin de pareilles souffrances lui qui avait le cœur sensible, il devrait aller boire un verre avec son compagnon. Il ne fut pas absent 5 minutes, quand il revint Naert était déjà loin !!

Halluin. — *Découverte d'un cadavre de noyé.* — Nous avons parlé, il y a peu de jours, de la disparition inattendue d'un ouvrier maçon, Jean-Baptiste Joseph Delattre, qui était occupé à l'usine élévatoire des eaux à Bousbecques, lui homme, on se le rappelle, avait accompagné, dimanche dernier, à Halluin, la société des anciens militaires, de Bousbecques, dont il faisait partie. Vers dix heures du soir, il était sorti de l'estaminet du Malplaquet, situé sur la route d'Halluin, à Bousbecque. A partir de cette heure-là, la gendarmerie n'avait pas cessé de suivre ses traces.

Jeudi matin, deux douaniers, Thibert et François, en embuscade à peu de distance de la blanchisserie de M. Ledur, même route, aperçurent un cadavre flottant sur le canal. Immédiatement, ils firent part de la triste découverte à M. Trachet, contre-maître de la blanchisserie, qui arriva bientôt munis d'une barquette à l'aide de laquelle les trois hommes purent ramener le corps sur la berge.

L'identité du cadavre a été établie sans peine. On était en présence de J.-B. Delattre, encore revêtu de ses insignes de membre de la société des anciens militaires, on trouva sa montre dans la poche de son gilet.

La police d'Halluin, avisée sur-le-champ, descendit sans retard sur les lieux. Elle fit procéder aux constatations d'usage et au transport provisoire du noyé à l'hôpital.

Delattre était, nous l'avons dit précédemment, un ouvrier très-rangé. Il était né à Deulémont (Nord) le 25 avril 1844. Il laisse une veuve et quatre enfants.

On est porté à croire que, légèrement pris de boisson, il est tombé dans le canal en retournant chez lui.

M. Duquenne, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Roncq. — *Une affaire de mœurs.* — La police a procédé, mercredi soir, à l'arrestation d'un jeune homme de 18 ans, cordonnier de profession, sous l'inculpation d'outrages aux mœurs. Le quidam s'est oublié à l'égard de plusieurs fillettes d'une douzaine d'années. Il a été déféré au parquet.

LILLE

Le docteur Chantemesse à la prison de Lille. — Sur la demande de M. le préfet du Nord, M. Chantemesse, professeur à la Faculté de médecine de Paris, médecin des hôpitaux, a été désigné pour visiter la maison d'arrêt.

Jeudi matin, à onze heures, MM. Vel-Durand, préfet du Nord; Guérin, secrétaire général; Faucher et Basquin, adjoints; les docteurs Monier et Gorez, se sont rendus à la prison, où se trouvait déjà M. Chantemesse.

Ces messieurs ont visité minitieusement la maison d'arrêt, où toutes les salles ont été passées à la chaux et désinfectées. La visite a pris fin vers midi moins un quart.

A leur sortie, ils ont également visité le Palais-de-Justice, où ils se sont rendu compte des mesures de désinfection qui ont été prises à l'occasion de l'épidémie. Il a fallu, paraît-il, procéder à des lavages tout particuliers, car depuis dix ans certaines salles n'avaient pas été nettoyées.

Dans l'après-midi, M. Chantemesse, en compagnie de M. Faucher, adjoint, a visité les logements de la rue des Etaques.

Le mystère de Fives. — L'inhumation de la victime a eu lieu lieu, jeudi, à midi et demi.

A la suite d'une lettre anonyme adressée au Parquet, six arrestations ont été opérées dont quatre ont été maintenues.

Un homme blessé par une sentinelle à l'Arsenal. — Jeudi vers 5 heures du soir, un soldat du 1er bataillon d'artillerie de forteresse en faction à l'Arsenal, boulevard de Strasbourg vit venir à lui un homme à l'allure étrange et qui lui dit :

« Je ne veux plus que vous soyez soldat. Je vous donne votre congé; partez et donnez-moi votre fusil, je monte la garde à votre place. » En même temps il voulait lui arracher l'arme des mains.

La sentinelle intimia à l'individu l'ordre de passer au large, mais l'agresseur refusa, ce que voyant la sentinelle se vit dans l'obligation de se défendre et lui porta quatre coups de baïonnette qui le blessèrent assez grièvement.

Cet individu est un nommé Désiré Lemaire, âgé de 27 ans, célibataire, demeurant rue Bosquet, 18. Il ne jouit pas de la plénitude de ses facultés.

Il a été transporté immédiatement à l'hôpital Sainte-Eugénie. Ses blessures ne mettent pas ses jours en danger.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions *du Journal de Roubaix.*

Concerts et Spectacles

Grand Théâtre de Roubaix. — *Cavalleria Rusticana* et l'*Amour Médecin.* — L'administration de l'Hippodrome continue la serie des représentations de choix qu'elle a su assurer aux roubaisiens depuis quelque temps, et qui ont obtenu si grand succès. Après Sarah Bernhardt, Mounet-Sully, après la Comédie Française, — voici venir, sur notre principale scène roubaisienne, la troupe du Grand Théâtre royal de la Monnaie de Bruxelles : à quand l'Opéra de Paris lui-même?

Ainsi que nous le disions hier, il s'agissait bien d'une représentation extraordinaire, tant pour le choix des œuvres que pour la valeur des artistes appelés à les interpréter : aussi, comme nous l'avions prévu, y avait-il très jolie et très brillante salle, jeudi soir, à l'Hippodrome.

La troupe de la Monnaie a exécuté d'abord l'*Amour médecin*. Qui ne connaît cette charmante comédie de Molière, avec ses fines satires des médecins et des apothicaires et des ordonnances? Le délicat de lettres qui s'appelait Charles Monselet a fait, de cette comédie, une fort agréable adaptation sur laquelle Ferdinand Poise a écrit une adorable musique, aux motifs toujours empreints d'un caractère bien personnel et bien original, et rendant avec une expression intense les sentiments exprimés par les divers personnages.

Le grand triomphe, au point de vue interprétation, a été pour Mlle Nardi (Lisette) et M. Gilibert, le très drôlatique Sganarelle. Mlle Nardi, qui chante à ravir, joint à ce premier avantage toutes les qualités d'une comédienne accomplie. Son jeu nerveux, vivant, expressif, lui a conquis de suite les faveurs de la salle. Bravos et rappels ne lui ont pas fait défaut, non plus qu'à M. Gilibert, artiste de race lui aussi. Ils ont été très vaillamment secondés par Mlle Wolf, M. Isouard et tous les rôles secondaires.

Avant «l'Amour médecin», Mlle Nardi avait débité un délicieux petit prologue — la présentation de Molière — qui a valu à sa gracieuse interprète un vif succès.

Le public a écouté avec beaucoup d'intérêt et une attention soutenue le drame lyrique qui, du jour au lendemain, a rendu célèbre son auteur — hier, encore, humble organiste dans quelque bourgade italienne. Nous voulons parler de cette « cavalleria rusticana », dûe au maestro Pietro Mascagni, et qui, après la Scala de Milan, a successivement affronté, et avec succès, les feux de la rampe à Paris, à Vienne et à Bruxelles.

Lors de la première, à Milan, nous avons donné un résumé du court scénario et une appréciation de l'œuvre, au point de vue musical. L'artiste a rendu avec une impressionnante intensité les sentiments violemment dramatiques, et les situations presque sinistres qui abondent dans le drame.

L'œuvre a été goûtée et a soulevé, à maintes reprises, des applaudissements enthousiastes — provoqués aussi, il est juste de le dire, par l'interprétation hors ligne qu'en ont donné les principaux rôles. C'est bien dommage qu'au premier acte la prière ait été gâtée par une mauvaise attaque des chœurs.

Mlle Nardi a composé une Santuzza dramatique et passionnée au possible. Son jeu a été absolument splendide. En dépit d'un léger enrouement, Mlle Wolf (Lola) s'est gentiment acquittée de sa tâche. L'excellent ténor, Massart, et M. Gilibert, dans les personnages de Turiddu et Alfio, se sont également partagé la faveur du public.

L'orchestre, sous la direction autorisée de M. Flon, premier chef d'orchestre de la Monnaie, a été irréprochable.

Le bruit avait couru que la troupe de la Monnaie nous donnerait une seconde représentation dimanche, mais nous croyons savoir qu'il n'en sera rien.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A propos des horloges publiques

Roubaix, 25 mai 1893.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Veuillez, je vous prie, insérer ces quelques lignes pour répondre à ce cher lecteur au sujet des horloges publiques et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Ayant remarqué dans le *Journal de Roubaix*, du 20 mai, qu'on faisait une remarque pour les horloges de la Ville, et comme j'ai été avisé par l'Administration à me conformer aux heures réglementaires et universelles en France, je ferai remarquer que je ne pourrai pas contenter tout en chacun, mais comme ce cher lecteur le dit et je l'approuve vraiment je suis encore de beaucoup en retard en n'étant qu'un ouvrier.

C'est pourquoi je le remercie de me faire faire des réclames gratuitement et voici mon adresse et mon nom.

J. CLAUSS.
Horloger, rue de Mouveaux, 87.

NORD

Haulchin. — *Un vol important.* — Un vol de 4,180 francs a été commis au préjudice d'un ancien batelier, M. Couteau, demeurant à Haulchin. On soupçonne son gendre, Léon Renaud, tailleur à Fresnoy. Ainsi que sa femme, Renaud est en fuite. La police le recherche.

Déraillement en gare de Maubeuge. — Un déraillement s'est produit jeudi matin en gare de Maubeuge, vers 7 heures 1/2. Un tramway a déraillé en entrant en gare.

Les dégâts, absolument matériels, sont assez importants.

PAS-DE-CALAIS

Une femme assassinée à Hersin-Coupigny. — Une épicière d'Hersin-Coupigny, Mme Apolline Leclercq, veuve Leroy, a été trouvée étranglée mardi matin dans son magasin, au moyen d'un des cordons de son tablier.

Le vol a été le mobile du crime car les tiroirs du comptoir et d'une armoire avaient été jetés à terre et fouillés; un porte-monnaie contenant une trentaine de francs que la victime devait porter en poche avait disparu.

Le parquet de Béthune s'est transporté mercredi matin sur les lieux et a ouvert une enquête qui n'a pas encore abouti.

Un éboulement à Nœux. — Mercredi vers midi, un bloc de schiste pesant 30 à 35 tonnes s'est détaché du faîte de la veine Sainte-Barbe de la fosse n° 4 et a glissé jusqu'à la voie de fond, renversant le boisage et les remblais.

Deux ouvriers ont été atteints. L'un d'eux, Albert Bavart, âgé de dix-huit ans, a été tué sur le coup. Un autre, Louis Debailleux, âgé de cinquante ans, a eu deux côtes fracturées.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 23 mai.* — Louis Lecerf, rue de l'Epeule. — Elisa Christiaens, rue Sully, 5. — Léon Lariviere, Hotel-Dieu. — Silvie Leriche, rue de Condé prolongée, 4. — Juliette Anselin, rue de la Makellerie. — *Mariages du 25 mai.* — Victor Degrave, 24 ans, verblantier, rue des Parveniers, et Mathilde Van Gulick, 20 ans, fileserande, rue de la Balance, 3. — Jacob Wack, 31 ans, contre-maître de filature, Place Carnot, et Adèle Lemaire, 23 ans, sans profession, rue du Tilleul. — *Déclarations de décès du 23 mai.* — Pierre Delcauderu, 31 ans, Hotel-Dieu. — Gustave Timal, 56 ans, Hotel-Dieu. — Pierre Leman, rue de la Banque, 40. — Désire Leclercq, 47 ans, rue Meyerbeer. — Florimond Prouvost, 65 ans, rue de Menin, 60.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 25 mai.* — Artemon Debusscher, rue Saint-Roch. — Henri Deplaet, rue Fin-de-la-Guerre. — Marthe Vanhamme, rue